

DOMAINE 3 : CRÉATION DE CONTENUS

Compétence 3.2 Développer des documents multimédia

De quoi s'agit-il ? (Décret n°2019-919 du 30 août 2019)

Développer des documents à contenu multimédia pour créer ses propres productions multimédia, enrichir ses créations textuelles (avec des logiciels de capture et d'édition d'image / son / vidéo / animation...).

Référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

- Utiliser de manière pertinente les technologies numériques pour produire soi-même des contenus (Domaine 2 – Les méthodes et outils pour apprendre)

Thématiques et mots-clés associés (Pix)

Applications d'édition de documents multimédia ; capture son, image et vidéo et numérisation ; interopérabilité ; accessibilité ; droit d'auteur ; charte graphique et identité visuelle.

Niveaux de maîtrise des compétences numériques et repères pour enseigner

Niveau 1

- Produire ou numériser une image ou un son

Niveau 2

- Produire et enregistrer un document multimédia

Niveau 3

- Produire une image, un son ou une vidéo avec différents outils numériques
- Utiliser des procédures simples pour modifier un document multimédia

Niveau 4

- Acquérir, produire et modifier des objets multimédia
- Traiter des images et des sons
- Réaliser des créations multimédia comportant des programmes de génération automatique (de texte, image, son...)

Niveau 5

- Créer un objet multimédia